

Les oubliés de l'APS

Un collectif d'agents vacataires de la Direction des Affaires Culturelles vient de saisir l'adjoint au Maire chargé des personnels, François Dagnaud, pour l'alerter sur le fait que ces agents n'avaient pas perçu le versement de 200 € nets au titre de l'allocation prévoyance santé (versement qui a été effectué, pour les agents bénéficiaires, sur le bulletin de paie du mois de janvier 2008). Rappelons que cette mesure avait été décidée fin 2007 par le Maire de Paris, en lieu et place de la mesure gouvernementale ouvrant la possibilité de « racheter » un maximum de 4 jours de CET. Le Maire avait notamment justifié sa décision en indiquant qu'elle répondait à un « objectif de justice sociale ».

Il est donc particulièrement surprenant de constater que les agents vacataires, et en particulier ceux effectuant plus d'un mi-temps, qui représentent les situations les plus précaires et les plus défavorisées en termes de revenus dans les administrations parisiennes, se voient exclus de la mesure. L'UCP considère par conséquent qu'il ne peut s'agir que d'un oubli, que l'exécutif municipal aura à cœur de réparer au plus vite.

Dans le même ordre d'idée (mais sans bien entendu comparer des situations qui ne sauraient l'être), il apparaît que certains cadres A ont également été écartés de la liste des bénéficiaires, sans qu'à aucun moment ce point n'ait donné lieu à discussions avec les organisations syndicales.

AGOSPAP : un début d'année chagrin.

1) Report de la demande d'adhésion de la MDPH75

Lors de la première assemblée générale de l'année, le 25 janvier 2008, une demande d'adhésion à l'AGOSPAP de la Maison Départementale des Personnes Handicapées de Paris (MDPH75), dont nous vous avons décrit le fonctionnement dans l'UCP flash n°414, a été présentée pour les 80 agents de cet établissement gérés directement au sein d'un Groupement d'Intérêt Professionnel.

Suite à l'intervention d'une organisation syndicale, arguant de la nécessité de mesurer l'impact financier de cette nouvelle demande sur le budget de l'AGOSPAP, l'examen de cette adhésion a été retiré de l'ordre du jour.

Si l'intention témoigne d'un souci tout à fait compréhensible de bonne gestion, il paraît cependant exagéré, compte tenu du nombre important d'ayant droits (150 000) gérés par cette association, de considérer que 80 bénéficiaires puissent remettre en cause son équilibre financier, d'autant que la MDPH75 versera une subvention à due concurrence de sa masse salariale.

Ce qui pourrait n'être qu'un contretemps, s'avère en fait beaucoup plus pénalisant pour les agents de la MDPH75, dans la mesure où le nouvel examen de son adhésion ne pourra être reformulé qu'à la prochaine assemblée générale qui devrait se tenir à la fin du 1^{er} semestre.

L'UCP s'est bien évidemment positionnée favorablement à l'étude immédiate de cette adhésion en expliquant les liens qui unissaient la MDPH75 aux administrations parisiennes et a fait part de sa désapprobation concernant son report.

Désapprobation d'autant plus forte que l'ordre du jour d'une assemblée générale extraordinaire dont la date vient d'être fixée au 19 février ne prend pas en compte cette question pourtant urgente.

2) Prolongation de la convention liant la Ville de Paris à l'AGOSPAP.

La convention liant la ville de Paris à l'AGOSPAP ayant pris fin le 31 décembre 2007, un avenant de prolongation s'avère nécessaire pour que la Recette Générale des Finances puisse continuer les règlements en faveur des personnels.

A l'issue des négociations qui auront lieu entre les Organisations Syndicales et la DRH au cours de l'année 2008, une nouvelle convention devrait être établie.

L'interruption des prestations de cette œuvre sociale nuirait gravement aux personnels des administrations parisiennes. Aussi, l'UCP, en adoptant une position ferme, a convaincu les membres de l'assemblée générale de voter favorablement la prolongation de la convention. L'AGOSPAP a donc adopté cette résolution à une large majorité et nous ne pouvons que nous en féliciter.

Augmentation du pouvoir d'achat :

Le 5 février dernier, le ministre du budget et de la fonction publique a proposé aux fédérations de fonctionnaires une augmentation de 0,5% du point d'indice à compter du 1^{er} mars 2008.

Une nouvelle fois, cette mesure ne permettra pas de couvrir le montant prévisionnel de l'inflation de 1,6%.

Dans le cadre des négociations salariales qui se tiennent en ce moment, d'autres propositions doivent être étudiées, parmi lesquelles la garantie de pouvoir d'achat pour les agents qui auraient vu leur niveau de vie baisser ces dernières années, la rémunération des heures supplémentaires, un assouplissement de l'utilisation et la monétisation des comptes épargne-temps pour les fonctions publiques d'Etat et Territoriale ainsi qu'une certaine facilitation des avancements.

Nous vous tiendrons informés de l'évolution de ces propositions.

Concours et examens.

Candidats reçus au concours externe d'attaché d'administration parisienne :

Emmanuel Mayer, Joséphine Brunner, Jean-Gabriel de Mons, Perrine Fouquet, Luc Chevaillier, Julia Trinson, Géraldine Laine, Leila Wuhl Ebguy-Wuhl, Benjamin Silverston et Julien Keime.

A toutes et à tous, l'UCP adresse ses sincères félicitations !

<i>Si vous ne désirez plus recevoir UCP Flash, faites le nous savoir par mail à l'adresse en tête, nous vous supprimerons de la liste de distribution.</i>		Union des Cadres de Paris 2bis, square Georges Lesage 75012 PARIS Tél. 01.43.47.80.72 Fax. 01.43.47.81.45
------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------	--	---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------